

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 29 de cet article, après le mot :

« territoriale »,

ajouter le mot :

« des comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement ayant pour objet de corriger une désignation incomplète des chambres territoriales des comptes.